

Ministère de la Communauté française

Département de l'Éducation, de la
Recherche et de la Formation.

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale, de
l'enseignement à distance et des
allocations et prêts d'études.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1040 Bruxelles, le 01 Jul 97
Rue de la Science, 43
02 / 238.85.11

1

Monsieur le Coordonnateur
du Conseil de Coordination de
l'Enseignement de P.S. de la C.F.
Bureau 700 - 7ème étage
Rue de la Science, 43
1040 Bruxelles

Ref.: YD / Dossier pédagogique 2052

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de Formation : HABILLEMENT : RETOUCHE - STAGE NIVEAU 2
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 524114U11E1

Monsieur le Coordonnateur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Coordonnateur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

G. Schmit

Objet : Copie interne de l'accusé de réception
 ----- Dossier reçu à l'administration le 1997-06-25 - Ouverture au plus tôt le 1997-09-02
 Date d'application prévue le

No.dossier	Libelle	Périodes :					Clas.
		Total	Base	Auton.	Pres.el	Encadr.	
2052 U	HABILLEMENT : RETOUCHE - STAGE NIVEAU 2	60	0	0	60	10	ESIT
	Code :				Orientation :		5 2 4 7 14 L 1 1 E 1

Nicolas
 Nicole Schets
 Directrice f.f.

ZONE RESERVEE A L'ADMINISTRATION :

DEPOT DOSSIER A L'INSPECTION : **25.06.97.**

RETOUR DE L'INSPECTION : . . . / . . . / . . .

ZONE RESERVEE A L'INSPECTION :

RECEPTION A L'INSPECTION : **25/06/97**

INSPECTEUR : *M. Adamec de page*

ENVOI INSPECTEUR : **25/06/97** RETOUR SOUHAITE **22/08/97**

EFFECTIF : **30/06/97**

RETOUR INSPECTEUR (RETOUR IMMEDIAT) : . . . / . . . / . . .

CONCILIATION : DOSSIER TRANSMIS LE : . . . / . . . / . . . RETOUR LE : . . . / . . . / . . .

RETOUR DU DOSSIER A L'ADMINISTRATION LE : . . . / . . . / . . .

AP

20 JUIN 1997

Code de l'unité de formation: 59 41 14 U 11 E A

11. Horaire minimum de l'unité de formation:

11.1. Etudiant: 60 périodes

Le nombre de périodes suivies par étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement du stage

<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u> - par étudiant - par groupe d'étudiants
PP	O	10

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au service d'inspection:

a) Observation(s) de l' (des) inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

*Plus favorable
Le 28/06/97*

H. J. P.

b) Décision de l'inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

[Signature]

COLLINE
ASP. COORD

- 1 JUIL. 1997

Date:

Signature,

20 JUIN 1997 annexe 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette UF vise à :

Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

L'unité de formation doit concourir aux finalités de l'unité suivante:
habillement - retouche - techniques de retouche.

L'unité de formation a pour objectif de mettre directement l'étudiant en contact avec la réalité professionnelle.

2 n JUIN 1997

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités:

L'étudiant doit être capable de:

- mettre en pratique ses connaissances théoriques et techniques pour assurer les savoirs, savoir-faire et savoir-être des unités de formation habillement - retouche niveau 1;
- utiliser le matériel et les matières premières de manière conforme;
- manifester des attitudes d'autonomie, de politesse et de discrétion face au client.

Titres pouvant en tenir lieu:

L'attestation de réussite de l'unité de formation : habillement - retouche - stage niveau 1.

2 n JUIN 1997 annexe 3

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pas de recommandations particulières.

20 JUIN 1997

PROGRAMME

L'ETUDIANT:

L'étudiant effectuera son stage dans une boutique de prêt à porter, de confection, de demi-mesure, de retouche ou dans une grande surface spécialisée dans le domaine de l'habillement.

Le stage visera à faire appliquer les savoirs, savoir-faire et savoir-être qui constituent le programme des unités de formation habillement - retouche - technique de retouche.

les tâches confiées à l'étudiant seront:

- *d'organiser méthodiquement son travail en fonction du temps dont il dispose et des tâches qui lui ont été attribuées, tâches quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles;*
- *d'essayer le vêtement;*
- *de s'adapter au client et aux personnels responsables;*
- *d'effectuer correctement des retouches demandées oralement ou par fiches techniques en choisissant de manière adéquate les techniques, les machines et les matières premières;*
- *d'assurer la maintenance de l'équipement;*
- *de respecter les règles d'hygiène et de sécurité.*

L'ENSEIGNANT:

Les tâches confiées à l'enseignant seront:

- *gérer le suivi du stage et du contrat;*
- *permettre à l'étudiant d'exprimer son vécu quant à son apprentissage et au contact avec le client;*
- *aider l'étudiant à auto-évaluer son apprentissage.*

2^e JUIN 1997

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite l'étudiant prouvera qu'il est capable :

- à appliquer les techniques de retouche
- vérifier le bien aller du vêtement
- conseiller un achat
- à utiliser le matériel et les matières premières de manière conforme
- de manifester des attitudes d'autonomie, de politesse et de discrétion face au client.
- de mettre en pratique ses connaissances théoriques et techniques pour assurer les savoirs, savoir-faire et savoir-être de l'unité de formation habillement - retouche - technique de retouche.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte de la capacité de l'étudiant :

- *l'application rigoureuse des techniques;*
- *l'utilisation conforme du matériel et des matières;*
- *le respect des règles de savoir-vivre;*
- *la mise en pratique systématique des connaissances théoriques et techniques.*

2 n JUIN 1997

CHARGE(S) DE COURS

Enseignant spécialisé dans le domaine du métier l'habillement.

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

CONSEIL DE COORDINATION
DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE.

Monsieur le Directeur général adjoint,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint quatre exemplaires du dossier pédagogique de phase 1 intitulé:

Habillement : retouche - stage niveau 2.

Unité de formation:

X

Section:

--

dont la programmation est souhaitée par le réseau d'enseignement de promotion sociale organisé par la Communauté française.

Je vous en souhaite bonne réception et je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général adjoint, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean Steensels,
Président du
Conseil de coordination.